EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS Le 15 juin à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 8 juin 2023

Présent: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles (arrivé à 19h43), M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants: 39

Excusés: Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M CROZET Yves remplacé par M ISNARD Michel, M CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe. M CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance ; M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

N°2023/N°098

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA ZONE D'ACTIVITE DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'Economie, rappelle que la commune de Pouilly sous Charlieu a engagé la modification de son PLU pour étendre la zone d'activités des Beluzes actuelle.

Le projet d'extension de la zone des Beluzes correspond aux parcelles suivantes : D210, D206, D207, D208, D209, D163, D164 et D 165. Ces parcelles correspondent aujourd'hui à la zone 2AUi au PLU.

La Communauté de Communes est propriétaire de la parcelle D210 et pour les autres parcelles, D206, D207, D208, D209, D163, D164 et D 165. Les propriétaires ont été rencontrés en 2023 et un accord de vente a été trouvé afin que la Communauté de Communes devienne propriétaire.

En détail,

- La parcelle D206 propriété de M ROCHE DIDIER JACQUES a pour surface 5 400 m²
- La parcelle D207 propriété de M ROCHE DIDIER JACQUES a pour surface 5 419 m²
- La parcelle D208 propriété de M DUMAS DANIEL LAURENT a pour surface 2 369 m²
- La parcelle D209 propriété de Mme BELON ISABELLE MARIE PAULE a pour surface 4
 176 m²
- La parcelle D165 propriété M DUMAS DANIEL LAURENT a pour surface 5 746 m²
- La parcelle D164 propriété M DUMAS GEORGES a pour surface 5 633 m²

La parcelle D163 propriété M DEVAUX JEAN FRANCOIS FERNAND a pour surface 30 816 m²

Ces parcelles sont exploitées actuellement par un agriculteur, des frais d'évictions sont à prévoir dans le budget.

Une estimation aux Domaines a été sollicitée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Annule la délibération n°2022/n°110 concernant l'achat de la parcelle D209.
- Approuve l'achat des parcelles suivantes : D206, D207, D208, D209, D163, D164 et D165 situées à Pouilly sous Charlieu,
- Fixe le prix d'achat à 6 € HT / m²,
- Accepte de régler les indemnités et frais d'éviction à l'exploitant en fonction du barème au vigueur le moment venu,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations,
- Dit que ces dépenses seront prévues au budget de la zone d'activités des Beluzes.

La Secrétaire de séance Représentant de la commune de Charlieu

M. Bruno BERTHELIER

Le Président de la Communauté De Communes M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230615-N2023-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023